



## L'ACTUALITÉ

# LE DERNIER BAROMÈTRE ARTI SANTÉ

## EST PARU

Fatigue et stress se sont amplifiés en 2021 au même rythme que l'activité des entreprises artisanales du BTP.

L'année 2021 a été marquée par un retour d'activité très fort et donc la reprise d'un rythme de travail tout aussi soutenu. De ce fait, la part des chefs d'entreprise qui travaillent plus de 60 heures par semaine a retrouvé son niveau habituel, soit 23 % après une pointe en 2018 et une baisse au cours des années Covid (2019 et 2020). Un petit tiers travaille entre 51 et 60 heures par semaine et la plus grande partie (45 %) entre 35 et 50 heures. 2 % seulement ne font que 35 heures. Et plus la taille de l'entreprise augmente, plus le temps de travail est important. Ainsi, en 2021, 14 % des chefs d'entreprise travaillant seuls déclarent faire plus de 60 heures par semaine contre 42 % pour ceux employant 11 à 15 salariés.

Et, comme on pouvait s'y attendre, s'ajoutent à cette surcharge de travail les difficultés auxquelles les entreprises se heurtent au quotidien : retards dans les approvisionnements, impossibilité de se procurer certains matériaux, augmentation des prix des matériaux et des équipements, flambée des prix des carburants... Bref, tout ce qui contribue à désorganiser les chantiers, à contrarier les délais de livraison prévus, à revoir sans cesse la feuille de route des équipes. Une gestion quotidienne compliquée, constamment remise sur l'ouvrage et aggravée par la nécessité de travailler souvent dans l'urgence (81 % le vivent).

**71%**  
des artisans gardent  
bon moral malgré la fatigue  
et le stress liés à leur  
intense activité.

Sans compter que les hausses de prix qui imposent des tiraillements plus ou moins forts sur les trésoreries ou bien le désagrément de devoir réviser les devis à la hausse avec des explications qui passent plus ou moins bien auprès des clients.

Les tâches administratives n'ont pas diminué en 2021 et représentent entre 10 et 25 % du temps de travail des chefs d'entreprise artisanale du BTP pour 64 % d'entre eux. Et là encore, plus l'entreprise compte de salariés, plus la charge administrative est lourde, jusqu'à 75 % du temps de travail pour un quart des entreprises de 6 à 10 salariés (et même 34 % des entreprises de 16 à 20 salariés !).

Bref, beaucoup de stress et de fatigue d'autant que les moments de décompression sont rares : un artisan sur deux travaille aussi le week-end ! Rien d'étonnant donc à ce que 48 % des répondants se disent très fatigués et qu'un gros tiers ait même rencontré des difficultés psychiques. Parmi ces derniers,

52 % en ont parlé, les autres ont gardé ces problèmes pour eux. L'enquête révèle à ce sujet que 56 % des répondants n'ont jamais été informés des dispositifs d'écoute et de soutien mis à leur disposition.

Avec ce rythme effréné, on pourrait penser que des vacances s'imposent... mais pas pour tous visiblement. Certes, les chefs d'entreprises artisanales du BTP sont plus nombreux qu'avant à prendre entre 3 et 6 semaines de congés mais 33% se sont contentés de deux semaines de congés durant l'année 2021 (contre 41% en 2020, l'année du rattrapage après confinement).

Et même ceux qui prennent des congés ont bien du mal à déconnecter totalement : 57 % des dirigeants disent consulter leurs mails tous les jours (soit 6 points de plus qu'en 2020), surtout pour éviter d'être submergés à leur retour mais aussi parce qu'ils veulent rester disponibles auprès de leurs clients, ou bien que leurs clients et fournisseurs l'exigent !

De toute évidence, ce n'est pas encore en 2021 que les artisans ont trouvé un équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée : 79 % des artisans constatent que la première empiète sur la seconde. Un chiffre en baisse par rapport aux deux années précédentes (87 % en 2019 et 85 % en 2020) mais qui n'en reste pas moins très élevé ! Et faire la part des choses est encore plus difficile si le conjoint travaille aussi dans l'entreprise !

## SOCIAL

# LE RETOUR DES FORTES CHALEURS INVITE À PRENDRE LES BONNES PRÉCAUTIONS

Avec la hausse des températures qui est de plus en plus forte d'année en année, le Ministère du Travail a souhaité prévenir tout nouveau risque sanitaire en publiant un communiqué de presse pour rappeler les précautions qu'il convient de prendre pour s'en protéger.

Pour les travaux réalisés en extérieur, Le Ministère rappelle ainsi que l'employeur est tenu, dans la mesure du possible, d'aménager les postes de travail de façon à les protéger des fortes chaleurs. Si ce n'est pas possible, alors il doit aménager les horaires et prévoir des pauses plus fréquentes. Il doit aussi prévoir un local pour accueillir les salariés dans des conditions préservant leur sécurité et leur santé.

Dans tous les cas, l'employeur doit mettre à la disposition des salariés de l'eau potable et

fraîche (au moins 3 litres par jour), s'assurer que le port des protections individuelles est compatible avec les fortes chaleurs, fournir à ses salariés des moyens de protection contre les fortes chaleurs et/ou de rafraîchissement. En cas de travail en atelier, il doit aussi contrôler le bon renouvellement de l'air dans les locaux fermés, et surveiller la température des locaux.

Si les précautions prises sont insuffisantes pour garantir la santé et la sécurité des salariés, l'activité doit être suspendue. Les



entreprises peuvent alors recourir au dispositif « intempéries ».

Le Ministère du Travail assure que les services de santé au travail sont en alerte pour aider les employeurs à prendre les mesures de prévention nécessaires et apporte des précisions sur ces précautions à prendre sur son site internet ([voir ici](#)).

De son côté, la CAPEB a publié une infographie résumant les précautions et mesures à prendre en cas de fortes chaleurs.

[Vous pouvez la télécharger ici.](#)

## → PLUSIEURS DE NOS PARTENAIRES PROPOSENT DES PRODUITS ÉLIGIBLES À LA SUBVENTION TOP BTP

Dans un précédent numéro ([voir ici](#)), nous vous avons présenté la nouvelle subvention TOP BTP mise à la disposition des TPE par les caisses d'assurance maladie pour leur permettre d'acquérir des équipements de prévention des chutes, des troubles musculo-squelettiques ou encore des risques d'exposition aux substances chimiques.

Au travers de Béranger Développement, la

CAPEB a signé plusieurs partenariats avec des fournisseurs qui proposent des produits éligibles à cette aide TOP BTP. C'est le cas de Berner, de Würth et de Layher.

Pour le premier, il s'agit de plateforme individuelle roulante, de PIR télescopique, de perceuseuse, de perceuseuse, et de scies circulaires ([voir la liste ici](#)). Pour le second, il s'agit également d'une plateforme

individuelle roulante légère, de marteaux perforateurs ou burineurs ([voir la liste ici](#)).

Le troisième propose notamment des tours d'accès, des échafaudages, des passerelles, des quais de déchargement ([voir les équipements concernés ici](#)).

Entreprise de 1 à 49 salariés  
SUBVENTION TOP-BTP  
Prévention des risques



## FORMATION

### → POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage a le vent en poupe et plus personne ne l'ignore. Les derniers chiffres publiés par le Ministère du Travail confirment son envolée exceptionnelle : 971 571 contrats d'apprentissage étaient en cours dans le secteur privé au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 !

Dans la construction, Constructyts a fait savoir au mois de mai qu'il avait financé en 2021 41 % de contrats d'apprentissage en plus, soit 82 359 contrats en tout ! un record.

Il est clair que les entreprises comme l'État souhaitent poursuivre sur cette lancée ! D'ailleurs, le Ministère du Travail a mis en place un service dématérialisé pour recueillir toutes les données relatives aux dépôts, traitements et prises en charge des contrats d'apprentissage pour assurer un meilleur suivi des politiques publiques en la matière. Dans le même ordre d'idée, un traitement automatisé de données personnelles a été mis en place pour informer les jeunes sur l'apprentissage et améliorer la qualité. « Sirius » permet ainsi de diffuser en ligne des avis d'apprentis et de maîtres d'apprentissage sur leurs expériences, sur la qualité de la formation, l'accompagnement, etc.

Plus récemment, à peine nommé, le Ministre du Travail a annoncé la prolongation au moins jusqu'à la fin de l'année des aides de l'État qui devaient normalement s'arrêter au 30 juin. Une intention encourageante que

nous jugeons cependant trop timorée car, compte tenu des résultats de l'apprentissage depuis que ces aides existent (5000 € pour un mineur et 8000 € pour un majeur), il nous paraît essentiel qu'elles soient pérennisées au-delà des 6 prochains mois. On rappellera à cet égard que 70 % des apprentis sont en emploi 6 mois après la fin de leur formation. Le Ministère a annoncé des concertations à ce sujet dans la perspective de la prochaine loi de finances. Nous y participerons évidemment. De son côté, la CAPEB, qui siège au CCCA-BTP via Jean-Christophe Repon qui en est le vice-président, a fait tout ce qui était en son pouvoir pour faire adopter une délibération permettant d'octroyer une prime de 100 € pour chaque apprenti afin de contribuer au soutien du pouvoir d'achat des jeunes qui ont fait le choix de travailler dans le bâtiment. Car, c'est une évidence, la rémunération est aussi un élément d'attractivité de nos métiers !



## ÉCONOMIE

### → PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES : L'AUDIT OBLIGATOIRE DÈS SEPTEMBRE

Le décret rendant obligatoire la réalisation d'un audit énergétique lors de la vente d'un logement considéré comme une passoire énergétique a été publié.

Cette obligation s'imposera dès le 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour les propriétaires qui souhaitent mettre en vente une maison individuelle ou un logement en monopropriété classé F ou G. Ce sera au tour des logements classés E au 1<sup>er</sup> janvier 2025 puis les classes D à compter de 2034.

La particularité de cet audit est qu'il ne se contente pas d'informer l'acheteur sur la consommation annuelle d'énergie ou sur les émissions de gaz à effet de serre du bien qu'il souhaite acquérir. Il s'agit également d'un diagnostic des modes constructifs, des principales caractéristiques architecturales et thermiques, des équipements énergétiques ainsi que des éventuelles pathologies du bâtiment. L'audit va au-delà du confort thermique en s'intéressant également à la qualité de l'air du logement. Surtout, l'audit énergétique va beaucoup plus loin

en proposant les travaux de rénovation énergétique à réaliser, estimant même leur coût et les marges de progrès potentielles en termes d'économies d'énergie. Il précise également les aides auxquelles il est possible de prétendre pour la réalisation de ces travaux.

L'auditeur doit faire au moins deux propositions de travaux de rénovation susceptibles d'atteindre le niveau de performance souhaité. Il pourra préconiser soit un parcours de travaux en une seule étape permettant d'atteindre immédiatement un niveau de performance au moins égal à celui de la classe B, soit un parcours de travaux par étapes. L'objectif est alors d'aboutir à une 1<sup>ère</sup> étape permettant de réaliser un gain d'au moins une classe et au minimum d'atteindre la classe E, la classe B devant être atteinte suite à l'étape finale des travaux. À noter que le diagnostiqueur devra veiller à formuler des propositions compatibles



avec les servitudes prévues par le code du patrimoine et à ne pas occasionner un coût disproportionné par rapport à la valeur du bien. Le décret prévoit également que, pour les deux types de parcours, le diagnostic doit intégrer le traitement des interfaces et des interactions, notamment les ponts thermiques et l'étanchéité à l'air. Enfin, même si cela paraît être une évidence, le décret précise que les solutions techniques préconisées dans les propositions de travaux doivent être compatibles avec l'état du bâti existant, notamment en ce qui concerne les matériaux constitutifs des parois opaques.

Au final, une opération précise au périmètre très large que les diagnostiqueurs voudraient bien voir reportée une fois encore (la 1<sup>ère</sup> entrée en vigueur était prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022) estimant ne pas être encore prêts pour assumer ce nouveau rôle.

## GOVERNEMENT

### → ENCORE DES ASSOUPPLISSEMENTS DANS LE REMBOURSEMENT DES PGE

La situation économique ne se stabilise pas et, en particulier, les prix continuent à augmenter qu'il s'agisse des matériaux comme des carburants. Certaines entreprises peuvent rencontrer, de ce fait, des difficultés à rembourser dans les délais le PGE qu'elles ont souscrit.

Pour apporter une solution à cette problématique, le Ministre de l'Économie a annoncé avoir obtenu de la Commission européenne la possibilité de prolonger les délais de remboursement des PGE de 5 à 10 ans. Bruno Le Maire a invité toutes les entreprises en proie à des difficultés de remboursement à s'adresser sans tarder à



la Médiation du Crédit de leur département pour négocier un remboursement différé et un étalement qui pourra donc aller jusqu'à 10 ans selon les cas. Le dialogue devra alors s'engager avec le Médiateur et l'établissement bancaire et si l'entreprise est viable, un allongement des délais devrait être accordé.

## MÉTIERS

### → THIERRY TOFFOLI RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DE L'UNA MC

Mercredi 8 juin, le Président et les conseillers professionnels de l'UNA Maçonnerie Carrelage se sont réunis pour faire le point sur l'avancée de leurs dossiers.



Après avoir mis à jour la page de l'UNA sur ARTUR pour y détailler toutes les actualités et travaux en cours, ils ont travaillé sur les Journées

Professionnelles de la Construction de Toulouse, examinant les questions d'organisation des travaux et de l'exposition, le contenu du programme et les sujets transversaux qui seront proposés aux délégués au cours des matinées des jeudi 22 et vendredi 23 septembre.

Ils ont ensuite regardé les possibilités d'organisation de réunions en départements et en régions dans le but de rencontrer et d'informer les maçons carreleurs et de dynamiser les sections professionnelles locales.

Avec IRIS-ST, ils ont fait le point sur les sujets santé-sécurité en cours, en l'occurrence, l'étude métier engagée avec l'OPPBTB sur le dallage et le mémo gestion des déchets élaboré par l'IRIS-ST.

Après l'examen des actualités formation – et notamment le CQP Chapiste – ils ont fait le tour des questions techniques intéressant la maçonnerie puis celles concernant le carrelage. Il s'agissait dans le premier cas du groupe de travail AQC sur les fondations superficielles, de la rédaction d'un carnet de chantier sur les appuis de fenêtre préfabriqués, du guide aciers béton en collaboration avec l'AFCAB et de la norme sur les caveaux préfabriqués en béton.

Les Règles professionnelles « bétons et mortiers de chanvre » ainsi que le dépouillement de l'enquête publique sur les blocs américains étaient aussi à l'ordre du jour. Côté carrelage, Thierry Toffoli et les conseillers de l'UNA ont évoqué les Règles professionnelles sur les chapes fluides validées par la C2P, le NF DTU 52.2 qui est en attente de publication et, pour finir, les travaux du groupe mis en place au sein de l'AQC concernant les douches zéro ressaut. À noter enfin que le Président Thierry accueillait un nouveau Conseiller professionnel à l'occasion de cette réunion : Franck Caverzaghi, artisan maçon dans les Alpes Maritimes, en remplacement de Laurent Marmonier.



## CESE

Après avoir présidé le groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales lundi, Jean-Christophe Repon a participé mardi matin à la Commission Travail et Emploi qui a examiné le projet de contribution du groupe APL à la saisine « Pour une politique ambitieuse du bâtiment durable », projet présenté par le Président de la CAPEB qui est le référent de la CTE sur ce sujet. Son intervention a porté sur les enjeux de prospective emploi et de formation pour le bâtiment durable.

## CMA FRANCE



L'Assemblée générale de CMA France se tenait mardi et mercredi pour présenter le rapport d'activité 2021 ainsi que les travaux de toutes les commissions. Le Président Jean-Christophe Repon y participait mardi. Le programme de travail pour la mandature (2021/2026) qui a été adopté devrait toutefois être travaillé pour que soient clarifiés et précisés les champs d'intervention des établissements consulaires et des organisations professionnelles.

## TROPHÉES DU NÉGOCE

Le Président et le Secrétaire général de la CAPEB étaient invités ce mercredi 15 juin à la soirée des Trophées du négoce qui récompensent l'innovation des industriels et des négociants. 150 invités étaient présents dont un grand nombre de patrons d'enseignes dans tous les secteurs (matériaux, énergie, déco...). Une occasion pour la CAPEB de passer quelques messages, dans cette période où les sujets entre artisans et fournisseurs ne manquent pas...

## U2P

Jean-Christophe Repon a reçu mercredi midi le Président et le Secrétaire général de l'U2P pour un échange sur les sujets d'actualités. Le Conseil National s'est réuni jeudi. Il est notamment revenu sur la rencontre avec le Président de la République du 14 juin ainsi que sur le rendez-vous du 23 mai entre le Président de l'U2P et le Ministre de l'Économie, et enfin sur celui qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin avec le Ministre du travail. Il a commencé à préparer le programme des Rencontres U2P de l'automne. Il a également reçu la nouvelle Présidente de WorldSkill France, Florence Poivey.

## RÉSEAU

Le Conseil d'Orientation et de Gestion du FDR se tenait mercredi pour un état des lieux des projets en cours et l'examen de nouvelles demandes de soutien du Réseau.

Par ailleurs, le Président confédéral a lancé les Journées Professionnelles de la Construction au cours d'une visioconférence ce jeudi 16 matin. Il s'agissait de présenter le programme des travaux et des animations (et notamment les activités prévues dans le cadre du Club Partenaires qui suivra les JPC le samedi 24 septembre) ainsi que les mesures exceptionnelles que le Conseil d'administration a décidées pour encourager la constitution de délégations plus importantes.



Enfin, Jean-Christophe Repon terminait cette semaine en participant à l'Assemblée générale de la CAPEB du Maine et Loire.

## PRESSE

Le Président a donné lundi une interview au Journal Le Monde à propos de la canicule et de la façon dont le BTP s'adapte aux fortes chaleurs ([lire l'article ici](#)).

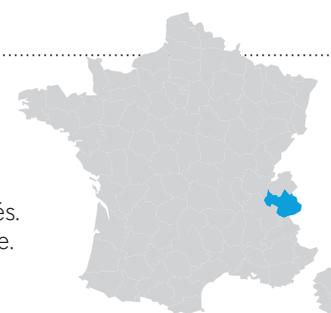
Il est intervenu mercredi sur France Info sur le même sujet. Il a également échangé avec un journaliste de Capital sur les attentes de l'Artisanat du Bâtiment concernant les Assises du Bâtiment annoncées après les législatives ([lire l'article](#)).

## RÉSEAU

### → UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE EN SAVOIE

Le Conseil d'administration de la CAPEB Savoie vient de porter à sa présidence Anne Jeannolin qui succède ainsi à Christophe Gonnard.

Anne Jeannolin dirige avec son mari une entreprise de charpente couverture zinguerie qui emploie 4 salariés. Au niveau national, elle est également conseillère professionnelle de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage. Toutes nos félicitations !



### L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

On en parle peu mais pourtant, en 2021, 17 % des chefs d'entreprises ont été obligés d'arrêter totalement ou partiellement leur activité du fait du Covid (ayant été contaminés ou leurs salariés l'ayant été) ou du manque d'activité ou encore des ruptures d'approvisionnement : 33 % sont dans ce cas. Mais, tels des roseaux, les chefs d'entreprise artisanale du BTP plient mais ne cèdent pas et restent positifs ! Les chefs d'entreprises sont majoritairement

optimistes quant à la poursuite de leur activité. 51 % envisagent une évolution favorable quand ils n'étaient que 46 % à le faire en 2020. Toutefois, 21 % d'entre eux sont inquiets pour la pérennité de leur entreprise et 23 % se font aider, notamment en cas de difficultés financières. Globalement, les dirigeants qui ont participé à cette enquête, s'estiment assez bien accompagnés dans leur gestion. Ceux qui disent avoir besoin d'un plus grand soutien se tournent pour 42 % d'entre

eux vers les organisations professionnelles ou bien vers leur comptable (44 %) ou encore vers les services de l'État (48 %). Encore une confirmation, s'il en était besoin, que la CAPEB a un rôle essentiel à jouer auprès des entreprises dans leur quotidien !

Enfin, bonne surprise : 76 % des artisans se déclarent en bonne santé et 61 % se disent attentifs à leur santé, et 71 % gardent un bon moral malgré la fatigue ([voir notre communiqué de presse ici](#))